

## Aménagement d'une voie verte à Bezons : les travaux ont démarré

Coup d'envoi pour les travaux de réalisation par l'Agglo d'une voie verte de 2 km sur les berges de Seine à Bezons, de Carrières-sur-Seine jusqu'au pont de Bezons. L'objectif : poursuivre la réalisation d'une continuité cyclable sur les bords de Seine du territoire, dans le cadre du Plan Vélo 2019-2026.

Différentes ambiances dans le respect de la faune et du milieu naturel existants

- Champêtre et pédagogique
- Nature et biodiversité
- Nature habitée
- Parc et ville

SE DÉPLACER  
Créer une voie verte\* pour faciliter les trajets à vélo sur l'ensemble du territoire de l'Agglo

SE RÉAPPROPRIER LES BERGES  
Créer un parcours sécurisé et développer des loisirs en bord de Seine

PROTÉGER ET VALORISER  
Préserver et valoriser les espaces naturels des berges

\* La voie verte est une piste partagée piétons/cyclistes, qui longe 2 km de berges entre le pont de Bezons et Carrières-sur-Seine

Flasher le QR Code pour suivre l'évolution des travaux

**L'Agglo et la ville de Bezons aménagent une voie verte**

**PLANNING**  
> Début des travaux : printemps 2024  
> Durée des travaux : 9 mois

**BUDGET**  
**Montant global des travaux d'aménagement cyclable : 4,4 M € TTC**  
> Financés par la CASGBS avec la participation de :  
Région Île-de-France, Département du Val d'Oise, Ville de Bezons.

Le projet comprend l'aménagement d'une voie verte reprenant le tracé du chemin de halage existant, ainsi que le raccordement et la mise en valeur des accès aux berges et des abords du pont de Bezons.

La création d'une piste cyclable sécurisée permettra de recréer une continuité depuis Carrières-sur-Seine, et la ponctuation du cheminement par des séquences aux usages divers en fera un lieu de destination privilégié pour les promeneurs.

L'aménagement prévoit au début du parcours une unique voie verte pour toutes les mobilités douces, au cœur du milieu naturel existant, puis elle se séparera progressivement en des cheminements piétons et cyclistes.

Cette voie verte est inscrite au **Plan Vélo 2019-2026** de la CASGBS (lire encadré ci-après) et aux **Schémas Directeurs Véloroutes Voies Vertes (SDVVV)** des départements des Yvelines et du Val d'Oise. Elle est

également intégrée au **réseau Vélo Île-de-France** (VIF) de la Région (lire encadré ci-après).

Le parcours s'adaptera aux contraintes du site et aux usages existants dans son environnement proche, des berges bucoliques de Carrières-sur-Seine en aval aux berges urbanisées d'Argenteuil en amont. « *Bezons est la jonction entre ces univers, avec une ambiance naturelle d'un côté, qui évolue vers une ambiance plus urbaine de l'autre. Dès le départ, nous avons activement soutenu ce projet qui renforcera l'attractivité de notre ville* » indique **Nessrine Menhaouara, maire de Bezons et vice-présidente de la CASGBS.**

## Un projet respectueux de son propre environnement

À l'image de ceux en cours de réalisation au Mesnil-le-Roi, les aménagements paysagers qui accompagneront la future voie verte d'environ 2 km (voir plan) ont été envisagés dans le respect du milieu naturel en place, avec **des plantations majoritairement locales et des surfaces minéralisées restreintes au strict minimum.**

Les espaces végétalisés existants seront préservés, nettoyés et mis en valeur par une petite clôture en bois assurant le respect des lieux. Les zones humides répertoriées seront préservées de tout aménagement. Les revêtements de sols seront perméables et choisis dans des teintes leur permettant de se fondre dans le paysage.

**Des habitats propices à la faune existante seront parsemés tout au long du parcours :** andains à reptiles, gabions en pierre calcaire, hôtels à insectes et autres nichoirs contribueront à maintenir la biodiversité dans cet espace rendu aux circulations douces.

Pour le confort et la sécurité des usagers, le parcours sera **éclairé** (système de détection avec augmentation progressive de l'intensité et diminution progressive pour ne pas perturber la petite faune) **et équipé de caméras de vidéosurveillance.**

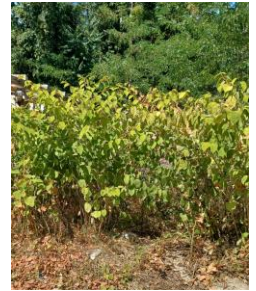
## Calendrier

Travaux de juin 2024 à début 2025.

## Montant global des travaux : 4,4 M€ TTC

Financés par la CASGBS avec la participation de la Région Île-de-France, du Département du Val d'Oise et de la Ville de Bezons.

### Focus sur la Renouée du Japon, une plante envahissante



Le chantier a débuté en juin par une phase préalable de 3 semaines visant à supprimer durablement la Renouée du Japon, classée dans le top 100 des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et repérée sur le site sur une surface de près de 1 000 m<sup>2</sup>. Présente dans les milieux dégradés tels que les friches urbaines et anciens sites industriels, elle colonise rapidement des surfaces importantes grâce à une propagation rapide et une croissance pouvant aller jusqu'à plusieurs cm par jour.

Sur les berges de Bezons, suite aux préconisations de l'écologue, les sols vont être décapés sur une profondeur de 10 cm à 1 m, avant d'être recouverts d'une bâche biodégradable permettant d'étouffer d'éventuels rhizomes. La surface sera ensuite remblayée et un paillage mis en place, en attendant la plantation de végétaux 1 an plus tard.

## Un aménagement soumis à concertation

- **15 juin 2023** : présentation en mairie, avec divers partenaires bezonnais du projet notamment : associations vélos, environnement, pénichards.
- **8 juillet 2023** : matinée de présentation du projet ouverte à tous
- **5 décembre 2023** : non-opposition au projet de la part du préfet du Val-d'Oise

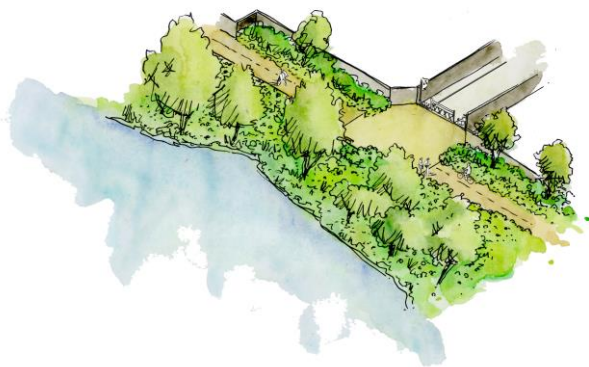
## 4 séquences, de la passerelle Eole au Pont de Bezons

### Séquence 1 : champêtre et pédagogique

Autour de la passerelle Eole, la première séquence de la voie verte sera centrée sur la thématique de la nature, de sa préservation et de sa compréhension, avec des gîtes à chauve-souris et des nichoirs à mésanges qui viendront valoriser ces espèces protégées.

### Séquence 2 : nature et biodiversité

Dans cette séquence propice à la promenade, la voie verte contournera scrupuleusement les zones humides existantes. Une noue plantée sera aménagée entre le cheminement et la Seine, afin de réguler l'écoulement des eaux pluviales vers le fleuve.



*La voie verte depuis l'accès rue des Carrossiers*

### Séquence 3 : nature habitée

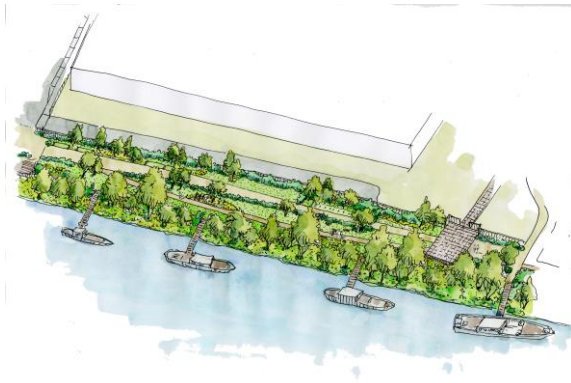
Cette partie du parcours, identifiée par la présence de péniches, sera dédiée à la contemplation et à la méditation grâce à un « Shirin-Yoku », ou « bain de forêt » : un magnifique platane sera mis en valeur grâce à un ponton en bois permettant de s'approcher de ses rameaux flottants sur l'eau.



*La voie verte et le ponton autour du platane*

### Séquence 4 : parc et ville

Ce dernier secteur, accessible depuis la rue de la Pâture et situé dans le prolongement du parc Nelson Mandela, offrira de vastes espaces libres dédiés à des usages variés : détente, sport ludique, activités familiales... Autour du pont de Bezons, des retenues de terre en gabions viendront créer un amphithéâtre offrant de larges gradins face à la Seine.



*Les berges de la rue de la Pâture au parc Nelson Mandela*

## Le Plan Vélo de l'Agglo

Le Plan vélo 2019 – 2026 de la CASGBS, élaboré en étroite collaboration avec les 19 communes du territoire, a été adopté par le Conseil Communautaire en mai 2019. Grâce aux aides déterminantes de la Région et des Départements, de nombreux projets se sont déployés et se déploieront, pour accorder davantage de place aux mobilités actives et faciliter ainsi la pratique du vélo au quotidien sur notre territoire.

Concrètement, le Plan Vélo se matérialise par la création de près de 80 km de réseaux cyclables répartis en trois catégories :

- ✓ **Le réseau Vélo Île-de-France (VIF), ex RER Vélo (33 km)**, qui formera l'armature du réseau cyclable pour les trajets du quotidien vers les pôles d'emplois majeurs d'Île-de-France
- ✓ **Un réseau complémentaire (29 km)** qui permettra principalement l'accessibilité aux gares et stations, ainsi qu'aux principales polarités de l'agglomération (établissements scolaires, commerces, etc.)
- ✓ **Un troisième réseau à vocation touristique (28 km)** permettant d'assurer la continuité des aménagements sur les berges de Seine, pour favoriser l'accès à certains sites touristiques et aux forêts.